Décision n°2025-87

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°25A009 : Fourniture et pose de corbeilles de pré-collecte pour le tri hors foyer

Attribution de marché

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à concurrence publié le 10 avril 2025 sur le Profil acheteur www.marchespublics.grandlyon.com et au BOAMP fixant la date limite de remise des offres au 14 mai 2025,

CONSIDÉRANT que la procédure de consultation concerne la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture et pose de corbeilles de pré-collecte pour le tri hors foyer,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer l'accord-cadre au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un marché avec la SARL GERARD DIDIER située route des Agals à Cambieure (11240) en vue de la fourniture et pose de corbeilles de pré-collecte pour le tri hors foyer.

ARTICLE 2 : Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la date de notification, reconductible une fois pour une période de 12 mois.

ARTICLE 3 : Le montant maximum de commandes est fixé à 60 000€ HT pour la première période d'exécution et à 10 000€ HT pour l'année de reconduction.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 24 juin 2025,

Claire POUZIN,
Maire de FRANCHEVILLE

COMMUNE DE FRANCHEVILLE (Rhône)

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20250624-Dec2025-87-AU
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Publication le 25/06/2025